Henri VIALLEFONT
Docteur en Médecine

L'ÉCOLE
DES
AVEUGLES de GUERRE
DE MONTPELLIER



MONTPELLIER
IMPRIMERIE CAUSSE, GRAILLE ET CASTELNAU
19, AVENUE DE TOULOUSE
1925


EX
LIBRIS

Respectueux hommage
[illegible]

L'ÉCOLE DES AVEUGLES DE GUERRE
DE MONTPELLIER

Henri VIALLEFONT
Docteur en Médecine

L'ÉCOLE
DES
AVEUGLES de GUERRE
DE MONTPELLIER





- - - MONTPELLIER - - -
IMPRIMERIE CAUSSE, GRAILLE ET CASTELNAU
- 19, AVENUE DE TOULOUSE - -
1925



A MA FAMILLE

A MES AMIS

A MONSIEUR LE PROFESSEUR AGRÉGÉ LAPEYRE

A MONSIEUR LE PROFESSEUR AGRÉGÉ MARGAROT

Qui ont dirigé ma préparation à l'Internat

R. V.

A MES MAITRES

DANS LES HOPITAUX ET A LA FACULTÉ

A MON JURY DE THÈSE

A Mon Maitre Monsieur le Professeur TRUC

A Monsieur le Professeur FORGUE

A Monsieur le Professeur GAUSSEL

A Monsieur le Professeur Agrégé VILLARD

H. V.

L'École des Aveugles de Guerre de Montpellier

PREFACE

Le sujet de notre thèse nous a été proposé par notre Maître le Professeur Truc. *Retracer l'histoire de l'Ecole des aveugles de guerre à Montpellier et les résultats obtenus nous a paru particulièrement intéressant. C'était en effet étudier une œuvre typhlophile patriotique et régionale.*

Nous avons pu mener à bien notre thèse en puisant dans les documents de l'Ecole et grâce aux renseignements que nous ont fournis M. Truc, *Directeur, et* M. Aussel, *Secrétaire de l'Ecole et du Groupe Régional de l'Association Valentin Haüy. Nous aurions pu donner plus de précisions, entrer dans plus de détails minutieux, donner des chiffres nombreux. Nous ne l'avons pas voulu pour ne pas alourdir notre travail sans utilité correspondante.*

Cette étude est, à notre connaissance, la première de ce genre. Nous avons bien trouvé dans les collections du Journal des Blessés au Yeux *et de* La Voix des Aveugles

des articles concernant les diverses écoles de rééducations. Ces renseignements, ne portant que sur de courtes périodes, ne nous ont pas permis d'établir une comparaison utile entre ces écoles et celle de Montpellier.

Dans la première partie de notre étude, nous rappelons d'abord les conditions générales des aveugles et les particularités des aveugles de guerre. Cette première partie n'est en somme qu'une introduction générale à notre travail.

Dans la deuxième partie, nous rappelons brièvement les conditions dans lesquelles a été créée l'Ecole et nous étudions successivement son organisation, son fonctionnement, son recrutement. Nous exposons en détails la rééducation générale, morale, physique, intellectuelle, professionnelle et nous consacrons un chapitre à l'assistance et au patronage pendant et après la scolarité; enfin, après un court exposé financier, nous envisageons les résultats obtenus et la situation actuelle des anciens élèves.

Nous espérons montrer ainsi toute l'importance de l'Ecole de Montpellier, œuvre de haute portée morale, sociale et patriotique.

PREMIÈRE PARTIE

Aveugles en général

et

Conditions spéciales des Aveugles de Guerre

CHAPITRE I

Aveugles en général

Définition de la Cécité. — La cécité paraît chose évidente ; elle est au contraire mal établie et il convient tout d'abord de la définir.

Qu'est-ce qu'un aveugle ? Dans le langage courant l'aveugle est celui qui ne voit pas. Pour le Professeur Truc, la cécité est un état morbide, congénital ou acquis, constitué par l'absence ou l'insuffisance définitive de la vision.

Cécité implique incurabilité. En effet, pour qu'il y ait cécité, il faut que l'absence de vision soit définitive.

L'aveugle n'est pas seulement celui qui a perdu toute perception lumineuse (cécité physiologique), mais aussi

celui qui ne peut se servir utilement de ses yeux pour exercer son métier et gagner sa vie (cécité sociale). Pour M. Truc, et, avec lui, pour la majorité des oculistes, il y a cécité quand l'acuité visuelle est définitivement inférieure à un dixième de l'acuité normale. Au point de vue militaire, il y a cécité avec une acuité visuelle égale ou inférieure à un vingtième.

Classification. — Les aveugles ne sont pas identiques. Ils ont chacun leurs particularités. Il convient d'envisager plusieurs catégories, suivant le degré de cécité, l'âge, le sexe. On pourrait également les classer selon leur métier, leur développement intellectuel, leurs conditions sociales, etc.

Suivant leur degré de cécité, on peut distinguer:

1° Ceux qui ont une vision nulle, V = O, qui ne distinguent même pas la lumière de l'obscurité, le jour de la nuit.

2° Ceux qui ont une vision simplement quantitative, V = Q, qui distinguent la lumière de l'obscurité, mais ne peuvent percevoir aucun objet.

3° Ceux enfin qui ont une acuité visuelle inférieure à un dixième, V < O,I, qui peuvent se conduire, reconnaître les gros objets et s'aider de leur « point de vue » dans leur travail: ce sont les demi-voyants ou les demi-aveugles.

Suivant l'âge auquel est survenue la cécité, on trouve:

1° L'aveugle-né, aveugle à sa naissance ou dans les premières années de la vie, ne garde aucun souvenir visuel. Cet état influe sur son développement intellectuel et toute sa manière d'être.

2° L'aveugle sénile, à l'opposé aura été frappé tard de cécité, souvent progressivement. Il est trop vieux pour changer. Ce sera toujours un voyant, qui n'y voit plus, mais qui raisonnera comme les voyants.

3° Entre ces deux extrêmes, il y a l'aveugle adolescent ou adulte, celui qui, par maladie ou par accident, perd la vue entre 20 et 40 ans. Obligé d'adapter sa vie à sa situation nouvelle, son adaptation est d'autant plus pénible qu'il est plus âgé.

Parmi les aveugles adultes, il est deux catégories particulièrement intéressantes : les aveugles par accident du travail et les aveugles de guerre.

On ne saurait enfin omettre, comme condition spéciale, celle des femmes aveugles. Si précaire que soit la situation de l'homme aveugle, elle est peut-être moins cruelle que celle de la femme aveugle. Celle-ci est dans un état de dépendance absolue vis-à-vis de sa famille ou de son entourage et elle se réfugie souvent dans un asile ou dans un couvent.

Il y aurait lieu, pour ces diverses catégories d'aveugles, de mettre en relief la mentalité correspondante, mais ce serait sortir de notre rôle et on pourra se reporter aux publications de Maurice de la Sizeranne,

Villey, Brieux, Truc, etc. Disons simplement que la mentalité de l'aveugle-né ou en bas âge est surtout intérieure, tandis que celle de l'aveugle adolescent ou adulte est imprégnée de l'éducation visuelle antérieure à la cécité. Il en est de même de la psychologie des aveugles du travail et des aveugles de guerre, dont l'éducation visuelle primitive, générale ou professionnelle, reste prépondérante.

Quant aux demi-aveugles ou demi-voyants, leur mentalité générale, toutes conditions égales d'ailleurs, est presque celle des clairvoyants.

Capacités diverses des aveugles. — L'*allure générale* de l'aveugle manque d'assurance et de décision, sauf dans les endroits familiers, chez lui par exemple, car sa connaissance du monde extérieur s'arrête à la portée de son oreille, de sa main ou de sa canne. De là, l'air attentif dont il se départit rarement.

Sa tenue est celle du milieu auquel il appartient.

Sa physionomie est calme et réfléchie. Il ne comprend ni ne soupçonne la mimique comme moyen d'expression. On le voit sourire, car il est d'humeur égale, mais il n'est pas gai, contrairement à une opinion répandue.

L'aveugle qui a été bien élevé se tient correctement en société, dissimule en partie son infirmité; mais beaucoup préfèrent la solitude ou la fréquentation, dans des endroits familiers, de quelques camarades ou amis.

On a étudié le *degré de développement des divers sens* chez les aveugles. La disparition de la vision en-

traîne-t-elle fatalement une diminution ou une augmentation de la sensibilité des autres organes sensoriels? En réalité, il n'y a pas de modification appréciable. Mais les sens extra-visuels étant plus exercés, l'ouïe et le toucher surtout, fournissent des renseignements plus complets et plus précis. Faut-il considérer le sens des obstacles comme un sixième sens? Les aveugles seraient avertis de la proximité des obstacles, mur, arbre, etc... par des sensations particulières qu'ils localisent dans la face ou le front, et dans lesquelles l'audition semble jouer un certain rôle; mais ce n'est pas démontré.

Au *point de vue intellectuel*, l'aveugle est en état d'infériorité certaine vis-à-vis du clairvoyant. Non pas que les idées évoluent chez lui d'une façon particulière, mais les éléments sont plus rares chez lui, qui servent de point de départ à toute gymnastique intellectuelle. Le monde tangible, le seul qui compte pour l'aveugle, est extrêmement restreint; au-delà c'est un monde mystérieux sur lequel l'ouïe et l'odorat ne lui donnent que des renseignements vagues et incomplets.

La lecture lui est relativement difficile. Elle est pour lui obligatoirement attentive, donc plus lente et plus fatigante. C'est surtout la conversation qui lui apporte des éléments de vie intellectuelle, et on comprend l'importance du milieu dans lequel évolue l'aveugle.

L'aveugle réfléchit, juge et raisonne comme le clairvoyant. Il a parfois une puissance d'attention supérieure, car il n'est pas distrait par la vue du monde

extérieur. De plus, il a souvent une mémoire excellente; sollicitée constamment elle est très exercée et lui rend les plus grands services.

Il est difficile de comprendre l'imagination chez l'aveugle-né. Il n'a aucune image visuelle et son imagination repose uniquement sur des images, pour nous très accessoires: auditives, olfactives ou tactiles. L'ancien voyant garde des images visuelles et son imagination reste normale; ses rêves sont longtemps visuels, contrairement à ceux des aveugles nés.

Il est fort intéressant d'étudier la *vie artistique* de l'aveugle. Naturellement tout ce qui s'adresse aux yeux, dessin, peinture, architecture lui est étranger. La sculpture ne peut le toucher que dans le bibelot ou la statuette qu'il caresse de la main pour en percevoir les moindres contours. Mais l'art dans lequel peuvent se développer les aspirations de l'aveugle vers le beau, c'est la musique. Son oreille toujours en éveil lui rend perceptibles de minimes modulations de timbre ou de rythme. L'ouïe, comme le toucher, étant pour lui le grand moyen de relation avec le monde extérieur, il sera très sensible à la musique qui charmera son oreille, mais surtout parlera à son esprit. Ces heureuses dispositions musicales donnent à beaucoup d'aveugles de grandes satisfactions et permettent à certains de gagner honorablement leur vie.

La littérature, la poésie leur sont accessibles et quelques aveugles se sont révélés d'excellents écrivains. Ce qui surprend parfois chez les aveugles-nés c'est l'utilisation constante d'expressions purement visuelles.

La *vie affective et morale* est, chez l'aveugle, ce qu'elle est chez le voyant : il a ses sympathies et ses antipathies. Il sait, lui aussi, choisir sa compagne : la simple poignée de mains, la douceur de la voix, les nuances des parfums, les mille imprévus de la conversation la lui font assez connaître, et son choix est presque toujours heureux. Marié, bon époux et bon père, il s'intéresse à l'éducation des siens et cherche à améliorer leur situation. La vie de famille est pour lui ce qu'elle est pour le voyant avec ses peines, ses devoirs, mais aussi ses joies et ses récompenses.

L'aveugle *accidentel* est d'abord plongé dans un désespoir profond, puis il se réfugie dans un monde intérieur de regrets et d'imagination. Il ne veut rien connaître et ne s'intéresse à rien. Petit à petit le sentiment de son infériorité s'amoindrit en même temps qu'il reprend goût à la vie. Enfin viennent l'apaisement et la résignation. L'aveugle-né ne connaît pas ces angoisses, mais, toute sa vie, il est obsédé par l'idée de la lumière et de la couleur qui demeurent toujours pour lui un mystère.

Moralement l'aveugle obéit aux grandes lois de l'hérédité, de l'éducation et du milieu, mais le malheur l'a élevé au-dessus des petites misères de chaque jour, et il est en général doux et calme, indulgent à tout et à tous. Pour peu qu'il réussisse, il demeure travailleur et content de son sort. S'il se heurte à des difficultés ou des obstacles insurmontables, il se révolte ou se tourne vers la religion et ses consolations.

Assistance et Patronage. — L'aveugle est en état d'infériorité manifeste vis-à-vis du voyant. On peut lui venir en aide par l'assistance et le patronage.

Il appartient à l'Etat, aux Départements, aux Communes et aussi aux typhlophiles de s'occuper des aveugles, matériellement et moralement : matériellement, en veillant à leur éducation générale et professionnelle, en leur assurant un gagne-pain, en leur facilitant l'exercice de leur profession, en venant à leur secours en cas de maladie ou de chômage ; moralement, en les guidant et les soutenant.

Le typhlophile s'occupera, le cas échéant, de marier l'aveugle, s'intéressera à sa famille, à ses enfants, le conseillera dans les circonstances difficiles de la vie. Il veillera à lui éviter le découragement et le désespoir. Il lui procurera des journaux, des livres en Braille, des jeux d'intérieur et lui prouvera, par des visites et d'amicales conversations, sa profonde sympathie.

Associations. — Les aveugles sont pour la plupart groupés en associations. Locales, régionales ou générales, professionnelles ou non, elles sont pour eux un moyen de se connaître, de resserrer les liens qui les unissent et de faire valoir, le cas échéant, leurs situations ou leurs revendications.

Ecoles, Ateliers et Asiles. — Les aveugles doivent recevoir une instruction spéciale, les méthodes habituelles d'enseignement ne leur convenant pas. La lecture et l'écriture en Braille, des notions de calcul, d'histoire,

de géographie avec des tableaux en relief, en un mot une solide instruction primaire doit leur être donnée, en même temps que des jeux en plein air et des exercices physiques convenablement réglés présideront à leur développement somatique. Les mieux doués recevront une instruction secondaire, leur permettant d'arriver au baccalauréat. L'enseignement supérieur, réservé à une élite très peu nombreuse, ne peut évidemment être organisé spécialement pour eux.

Dans les écoles professionnelles, l'aveugle apprendra son métier tandis que se fera parallèlement la rééducation de l'aveugle adulte. Il sera soigneusement guidé et conseillé pour le choix de sa carrière, et dans ce milieu indulgent et sympathique, son apprentissage se fera aisément sous la direction de maîtres compétents.

L'aveugle enfin qui, par suite de lésions ou d'affections générales concomitantes, ne peut travailler, se rééduquer, s'il n'a aucun moyen d'existence, doit être recueilli dans un hospice ou un asile.

CHAPITRE II

Conditions spéciales des Aveugles de Guerre

L'aveugle de guerre, jusqu'en 1914, n'a guère attiré l'attention. En effet, dans les guerres antérieures le nombre des soldats devenus aveugles était minime. S'il n'en a pas été de même dans la dernière guerre cela tient à plusieurs causes : longue durée, effectifs considérables, luttes de tranchée avec blessures de tête particulièrement fréquentes, éclats de mines, de briquets, etc.

Nombre. — Il y a aujourd'hui beaucoup d'aveugles de guerre, et dans tous les pays. En Allemagne 2.547 (Feilchenfeld). En France 3.000 environ. Le Ministère des Pensions, à la date du 31 octobre 1924, donne un nombre de 3.233 anciens militaires retraités pour cécité. Dans ce nombre, sont cependant compris quelques militaires frappés de cécité avant ou depuis la guerre ; d'autre part certains aveugles de guerre sont décédés entre la date de leur cécité et le 31 octobre 1924). L'union des Aveugles de Guerre groupe actuellement 2.192 aveugles (dont 100 officiers) ; 1500 environ par blessure et 700 par maladie.

Degrés de cécité. — Les aveugles de guerre ont, avec les aveugles civils, un grand nombre de points communs,

mais ils présentent aussi des conditions spéciales. Chez eux, comme chez tous les aveugles, on trouve des cécités absolues et des cécités relatives. La cécité complète, avec vision nulle, se rencontre dans les trois quarts des cas ; dans un cinquième des cas, la vision est quantitative, dans un dixième des cas à peine, la vision atteint un vingtième.

Blessures. — La plupart des aveugles de guerre le sont devenus à la suite de blessures. Ces blessures ont été très diverses : elles ont touché directement le globe oculaire, nécessitant son énucléation ou amenant son atrophie ; elles ont lésé le nerf optique ou les centres optiques, intéressant dans ce cas d'autres centres nerveux et réalisant les tableaux cliniques les plus divers. Parfois des commotions, sans blessure, ont suffi à provoquer la cécité, soit par des lésions des membranes profondes de l'œil, soit en perturbant les centres de la vision.

En dehors de la blessure qui a provoqué la cécité, l'aveugle de guerre présente très souvent d'autres lésions concomitantes, parfois sans gravité, mais amenant dans certains cas des délabrements de la face, du tronc ou des membres ayant nécessité parfois l'amputation.

Dans certaines conditions, on se rend compte des difficultés de la rééducation. Si la privation du membre inférieur n'apporte qu'une gêne relative, les amputés du bras, de l'avant-bras et même du pouce restent plus ou moins impotents, avec un rendement professionnel

minime. Malgré leur application au travail, malgré d'ingénieux appareils prothétiques, le résultat est souvent médiocre, pratiquement nul chez les bi-manchots.

Age. — Tous les aveugles de guerre ont été frappés à la fleur de l'âge, entre vingt et quarante ans; ce sont des hommes jeunes, robustes, en pleine vigueur physique, alors que la cécité civile survient souvent chez des sujets débiles ou tarés.

Etat social. — Dans une étude sur les aveugles de guerre, il y aurait à établir la proportion suivant laquelle ont été touchés les divers milieux sociaux; ils semblent l'avoir été à peu près également et l'on trouve des aveugles de guerre chez les intellectuels, chez les commerçants, comme on en trouve chez les paysans ou les ouvriers.

Une moitié de ces aveugles de guerre étaient célibataires et les autres mariés. Beaucoup avaient des enfants, connaissant les soucis et les préoccupations qu'entraîne la responsabilité familiale. Tous avaient mené une vie indépendante. Ceux-là même qui ont quitté les bancs de l'école pour revêtir l'uniforme s'étaient émancipés de toute contrainte. Quel que fût leur milieu social ou leur degré d'intellectualité, tous les aveugles de guerre, avaient en arrivant dans une école de rééducation, conscience de leur personnalité, et leur susceptibilité demandait beaucoup de tact et de maîtrise de la part de leurs professeurs.

La blessure qui les a brutalement privés de la vue les

a d'abord plongés dans le désespoir. Ils n'ont pas senti leur vision baisser progressivement, ils n'ont pas envisagé et médité la possibilité d'être aveugles. L'origine glorieuse de leurs blessures est pour eux une source de réconfort et de légitime fierté mais aussi leur donne le sentiment très vif de ce qui leur est dû.

Nous voyons ainsi rapidement combien les aveugles civils diffèrent des aveugles de guerre. Il a fallu tenir compte de ces particularités dans l'organisation des écoles de rééducation générale et professionnelle dont l'école de Montpellier fut une des premières et des plus importantes.

DEUXIÈME PARTIE

Ecole de Montpellier

CHAPITRE I

Organisation et fonctionnement de l'Ecole

ORIGINE. — Dès les premières semaines de la guerre, le Professeur Truc a estimé que le nombre des soldats blessés aux yeux serait relativement élevé. Il y avait donc lieu de créer pour eux des organisations spéciales pour soigner et pour rééduquer ceux qui perdraient la vue. Il écrivit dans ce sens au Ministère de la Guerre, à la Direction Générale de l'Assistance Publique et à l'Association Valentin Haüy. A son instigation, le Bureau du groupe régional de l'Association Valentin Haüy entreprit la création à Montpellier d'une Ecole-Atelier réservée aux soldats aveugles, fonctionnant parallèlement à l'Ecole-Atelier des Aveugles civils.

M. Truc demanda d'abord à l'Œuvre des Mutilés de l'Hérault d'y adjoindre une section des soldats aveugles.

Ne pouvant l'obtenir, une Ecole-Atelier spéciale aux soldats aveugles fut organisée. Celle-ci, installée impasse Pagès, aménagée pour douze élèves, fut prête à fonctionner dès le mois de mars 1915. Les premiers aveugles arrivèrent quelques mois plus tard, le 16 septembre 1915.

A l'assemblée générale du groupe régional de l'Association Valentin Haüy, le 25 novembre 1915, M. Truc exposa ce qui avait été fait et comment avait été créée l'Ecole-Atelier. Il fit admettre la section des soldats aveugles. Il n'y avait pas lieu d'établir de statut spécial pour cette section qui fonctionnerait parallèlement à la section des aveugles civils, profitant des avantages dont jouit l'Association Valentin Haüy, reconnue depuis 1891 d'utilité publique. Le bureau qui dirigeait le fonctionnement de la section des aveugles civils restait également compétent pour diriger la section militaire. Il n'y aurait donc qu'un bureau.

Toutefois, les ressources de la section militaire devant être différentes et beaucoup plus importantes que celles de la section civile, il y avait lieu de séparer complètement les deux budgets correspondants et de nommer deux trésoriers distincts. Financièrement la section des soldats aveugles devait rester, à tous égards, entièrement indépendante.

L'Assemblée générale approuva M. Truc et nomma le bureau ainsi qu'un trésorier particulier pour chaque section civile et militaire.

L'origine de cette Ecole est donc due à une initiative

purement locale et spontanée du bureau du groupe régional de l'Association Valentin Haüy et particulièrement à M. le Professeur Truc.

Organisation. — Dès le mois de mars 1915, l'Ecole-Atelier était prête à recevoir 12 élèves. Elle était installée au milieu de jardins dans un immeuble de l'impasse Pagès. Des réparations avaient été faites et les premiers aveugles ont trouvé là des ateliers de brosserie, de chaiserie et de Braille très bien aménagés.

Les trois premiers élèves, arrivés le 16 septembre 1915, ont été logés en ville, chez des particuliers, comme étaient logés les élèves civils. Cette situation dura à peine quelques semaines. Les élèves furent réunis dans un même local; la salle de théâtre d'un établissement scolaire de la rue Pagès, suffisamment vaste et proche d'une centaine de mètres de l'Ecole, fut bientôt aménagée en dortoir et en réfectoire.

Cette organisation restait cependant défectueuse, car les élèves étaient obligés de se déplacer plusieurs fois par jour, le contrôle était difficile et des accidents pouvaient se produire. Les locaux devinrent d'ailleurs rapidement insuffisants pour le nombre des élèves et l'on rechercha un local plus approprié.

Le choix porta sur l'Hôpital 48, ancien couvent de l'Assomption, qui parut correspondre parfaitement aux besoins de l'Ecole. M. Truc, grâce à la bienveillance du général Ferré, commandant la XVIe Région et du Médecin Inspecteur Dardé, Directeur du Service de Santé,

obtint que cet Hôpital 48 fût affecté à l'Ecole. Le transfert eut lieu le 26 janvier 1916.

Dans cet immeuble, on put réaliser une installation très complète et très confortable pour un grand nombre d'élèves. L'ancien couvent de l'Assomption comprend, en effet, de beaux bâtiments au milieu d'un parc étendu. Situé près du Peyrou, il est à peu de distance du centre de la ville et assez éloigné cependant pour qu'on y jouisse du calme et de la tranquilité de la campagne. Les aveugles pouvaient se promener longuement dans les allées et les parents qui venaient les visiter avaient, dès l'entrée, une impression reposante d'hygiène et de confort. Un caporal, clairvoyant, était d'ailleurs chargé de recevoir ces visiteurs ainsi que de maintenir l'harmonie entre les aveugles et les divers employés de l'hôpital.

Au rez-de-chaussée étaient aménagés la brosserie, la vannerie, la chaiserie, la salle de récréations et de conférences, le bureau de la section des soldats aveugles, le réfectoire, enfin la salle d'études et le bureau de l'hôpital.

Au premier étage se trouvaient les trois dortoirs des élèves et quatre vastes pièces affectées au vestiaire, à la lingerie, à l'imprimerie et à l'atelier de cordonnerie ; il n'y avait pas de chambres particulières.

C'est dans ces bâtiments que l'école a fonctionné pendant plus de trois ans, du 26 janvier 1916 au 31 mars 1919, date de sa fermeture.

Fonctionnement. — Avant le transfert de l'Ecole à l'Hôpital 48, celui-ci comprenait 123 lits répartis par moitié entre un service d'Ophtalmologie et un service d'Oto-Rhino-Laryngologie. C'est ce dernier qui fut remplacé par l'Ecole, en sorte que l'hôpital 48 devint une sorte de Quinze Vingts, annexe de la Clinique Ophtalmologique de l'Hôpital Général. Cette organisation a offert de grands avantages : elle a permis à certains ophtalmiques devenus aveugles de passer directement à l'Ecole et aux aveugles ayant besoin de soins oculaires d'être soignés ou opérés sans déplacements.

L'Ecole était distincte du service hospitalier. Elle était purement civile et ne dépendait aucunement de l'autorité militaire sauf pour le côté matériel. En effet les élèves, pensionnés ou réformés, étaient hospitalisés comme ophtalmiques à titre militaire. Tout le côté matériel, logement, nourriture, entretien, chauffage, éclairage, etc... dépendait du service de santé. Le Médecin-chef de l'Hôpital était également le Directeur de l'Ecole. Mais pour tout ce qui concernait la rééducation, l'emploi du temps des élèves, l'Ecole avait son entière autonomie.

Pour la nourriture, les élèves étaient servis à part et à des heures différentes. L'Ecole versait au chef cuisinier une indemnité pour qu'il fournisse aux élèves des suppléments de nourriture. Cette indemnité, au début de 0 fr. 50 par homme et par jour, s'est élevée peu à peu jusqu'à 1 fr. 05. Les repas étaient très ordonnés. Petit déjeuner : café, fromage, sardines ; déjeuner : soupe, plat gras, plat maigre, dessert, 40 centilitres de vin ; goûter :

fromage ou fruit; dîner: soupe, plat gras, plat maigre, dessert, 40 centilitres de vin.

Le linge nécessaire à l'Ecole était fourni par l'Hôpital 48; le blanchissage, le chauffage et l'éclairage étaient également assurés par l'hôpital.

Les élèves couchaient dans les dortoirs du premier étage. Ils devaient être au lit à dix heures, une heure plus tard que les blessés hospitalisés.

Les élèves mariés pouvaient rester à l'Ecole, mais la plupart préféraient habiter chez eux, auprès de leur famille venue s'installer à Montpellier. L'œuvre s'occupa de faciliter cette installation. Pour beaucoup d'élèves, en effet, la présence de leur femme et de leurs enfants a été un inestimable bienfait, les sauvant du désespoir ou du découragement, les ramenant au calme et à la patience. Ces aveugles mariés étaient demi-pensionnaires, suivant les cours de l'Ecole, profitant de tous ses avantages, mais rentraient chez eux le soir venu.

L'œuvre mit à la disposition de ces ménages un certain nombre d'appartements en ville, qu'elle avait meublés à ses frais, permettant ainsi à 21 élèves de poursuivre leur vie de famille jusqu'à la fin de leur scolarité.

Recrutement. — L'Ecole-Atelier des soldats aveugles et aveugles de guerre de la Région de Montpellier a été officiellement reconnue comme centre régional d'assistance générale et de rééducation professionnelle par le Ministère de la Guerre et le Ministère de l'Intérieur. Les élèves se recrutaient diversement.

1° Parmi les aveugles militaires de la région, c'est-à-dire des départements suivants : Ardèche, Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales et Tarn ;

2° Parmi les aveugles militaires des départements envahis et de la Belgique qui ne pouvaient être rééduqués chez eux ;

3° A titre exceptionnel, parmi les aveugles ayant une autre origine.

Au début, tous venaient directement de la Maison de Reuilly, ouverte dès le début de la guerre, à Paris, comme Maison de convalescence des aveugles de guerre. Tous les blessés aux yeux devenus aveugles étaient en effet, en sortant de l'hôpital, obligatoirement dirigés sur ce centre. Là ils étaient rééduqués ou répartis entre les Ecoles provinciales de rééducation. Cette centralisation fâcheuse, excessive et inutile, obligeait le blessé à des voyages fatigants, à un dépaysement pénible, sans profit appréciable. Bientôt, le nombre et l'importance des écoles provinciales ayant augmenté, les aveugles passèrent directement de l'hôpital à l'Ecole la plus voisine.

La durée de scolarité a été de 13 mois et demi en moyenne, certains étant demeurés plus longtemps, d'autres n'ayant fait qu'un court séjour.

Les élèves pouvaient être externes ou internes. Un seul a été externe ; 21 mariés ont été demi-pensionnaires, rentrant chez eux le soir dans les appartements familiaux mis gracieusement à leur disposition.

Chaque élève avait le droit de quitter l'Ecole quand bon lui semblait. Mais tous s'y trouvaient bien, vivant dans un certain confort, n'ayant aucun souci matériel et touchant intégralement leur pension. Certains même préféraient retarder leur retour chez eux et, après avoir terminé leur apprentissage, demandaient à être dirigés sur une autre école pour apprendre de nouveaux métiers.

Discipline. — Le Conseil de l'Ecole s'était réservé la possibilité de prononcer l'exclusion de l'Ecole de tout élève indiscipliné. Cette sanction n'a été appliquée in extrémis qu'une seule fois.

L'apprentissage professionnel était le principal but de l'Ecole. Il devait tout d'abord comprendre la brosserie, la fabrication des balais, la chaiserie, le massage, l'accord des pianos, la téléphonie. Certains de ces enseignements n'ont pu être faits; en revanche l'Ecole a organisé des cours de vannerie et de cordonnerie qui n'avaient pas été prévus.

Cette rééducation a été confiée à des professeurs compétents, presque tous aveugles eux-mêmes; nous étudierons d'ailleurs cette rééducation plus en détail au chapitre qui lui est spécialement consacré.

Le fonctionnement des ateliers a été grandement facilité par les relations intimes de l'école avec la section civile de l'Association Valentin Haüy. Celle-ci, dont les ateliers fonctionnaient depuis 1900, avait ses fournisseurs, sa clientèle, son expérience. Malgré les difficultés des transports et d'approvisionnement, elle pouvait

avoir des matières premières ou des fournitures diverses plus aisément que l'Ecole Militaire et elle la fit profiter de ces divers avantages. Pour la brosserie, par exemple, l'œuvre civile fournissait à l'Ecole les matières premières (bois, ficelles, chiendent). Les élèves en faisaient des brosses dont l'œuvre civile payait à l'Ecole la façon. Elle faisait le nécessaire, entreposait les stocks, écoulait la marchandise avec ses chances de bénéfice, mais aussi ses risques de pertes. Pour la chaiserie, il en était de même. La vannerie et la cordonnerie n'étant point enseignées aux ateliers civils, l'Ecole militaire restait, sur ces points, livrée à elle-même.

A côté de l'enseignement professionnel, *l'enseignement intellectuel* était très développé. Il comprenait des cours de lecture et d'écriture Braille, de dactylographie, de musique, des notions primaires de comptabilité, etc.

La vie à l'Ecole était confortable. Chaque élève, à son entrée, recevait un costume de drap bleu horizon avec une casquette assortie, costume fait sur mesure à l'Ecole des Mutilés, et deux costumes de travail en toile bleue, ainsi que le linge de corps nécessaire. L'alimentation, nous l'avons vu, était particulièrement soignée.

Au cas où un élève tombait malade, les soins médico-chirurgicaux étaient assurés par les médecins chefs de service des hôpitaux civils ou militaires.

Emploi du temps. — L'emploi du temps des élèves était le suivant : 8 heures à 10 heures, travail ; 10 heures à 10 h. 30 récréation, lecture des journaux, cau-

serie; 10 h. 30 à midi, travail; midi à 2 heures, déjeuner, récréation; 2 heures à 4 heures, travail; 4 heures à 5 heures, récréation; 5 heures à 7 heures, travail; à 7 heures, dîner; à 10 heures, coucher.

Des distractions nombreuses leur ont été procurées: conférences, concerts, excursions. Il existait d'ailleurs de fréquentes sorties: le dimanche de 7 heures du matin à 9 heures du soir; le jeudi, de midi à 9 heures; le mercredi, de 10 heures à midi; des permissions du samedi soir au lundi matin leur étaient fréquemment accordées. Les vacances avaient été ainsi fixées: Noël et Nouvel An, 10 jours; Jours Gras, 5 jours; Pâques, 10 jours; Pentecôte, 5 jours; Août et Septembre, un mois. A sa sortie de l'Ecole, chaque élève a reçu un diplôme artistique attestant le travail régulier et la rééducation.

L'installation professionnelle a été facilitée par des allocations gratuites d'outillage et de matériel.

La Direction de l'Ecole a été assurée sans interruption par M. Truc, Médecin-Chef de l'Hôpital 48, Directeur de l'Ecole et par le Conseil de l'Ecole, constitué par le Conseil d'Administration de la section militaire du groupement régional de l'Association Valentin Haüy.

La fermeture de l'Ecole eut lieu le 31 mars 1919, l'Hôpital 48, où l'Ecole était en subsistance, cessant par décision ministérielle de fonctionner à cette date.

On envisagea le transfert de l'Ecole dans un autre hôpital, mais la guerre était terminée et tous les élèves, sauf quatre, étaient rééduqués. La fermeture de l'Ecole fut donc acceptée et les quatre élèves restant purent terminer leur rééducation dans les Ecoles de leur choix. Un préféra rentrer chez lui, deux autres furent dirigés sur

l'Ecole de Lyon-Caluire et le quatrième a continué sa rééducation à Montpellier dans les ateliers des aveugles civils.

Pour clôturer la scolarité, une fête fut organisée le dimanche 31 mars 1919 à laquelle furent conviés avec leurs familles, tous les anciens élèves de l'Ecole, les frais de déplacement et de séjour à Montpellier étant entièrement à la charge de l'œuvre.

RESSOURCES. — Pour assurer le fonctionnement de l'Ecole pendant trois ans et demi, entretenir les élèves, payer les professeurs aveugles, l'outillage et le matériel indispensable, il a fallu à l'œuvre des ressources importantes.

Ces ressources, au début, étaient nulles. C'est le groupe régional de l'Association Valentin Haüy qui a prélevé de l'argent sur ses fonds et a fait les premières avances pour l'organisation de l'Ecole. Ces quelques milliers de francs ont rendu les plus grands services à l'œuvre qui a ensuite trouvé des sommes beaucoup plus élevées grâce aux subventions ministérielles et grâce surtout à la générosité régionale (souscription, dons, cotisations, ventes de charité, etc...).

Tout l'argent recueilli pour les aveugles de guerre, leur a été exclusivement réservé. Dès le premier jour, en effet, grâce à la prévoyance de M. Truc, la section militaire et la section civile du groupe régional de l'Association Valentin Haüy ont eu deux caisses séparées, deux trésoriers différents et même, à la fin, deux banques distinctes.

CHAPITRE II

Conditions des Elèves — La Rééducation

Conditions des Elèves. — Comme nous l'avons déjà indiqué, l'Ecole de Montpellier a été réservée aux aveugles de guerre de la région, c'est-à-dire originaires des départements suivants : Ardèche, Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn. Elle a été ouverte également à ceux dont le pays était occupé : Belgique et départements envahis et qui ne pouvaient être rééduqués chez eux. Enfin, à titre tout à fait exceptionnel, y ont été admis des élèves originaires d'autres départements.

Le Ministère de la Guerre ayant demandé à l'Ecole de recevoir des aveugles originaires de l'Afrique du Nord, le bureau répondit par un refus, étant données la différence de mentalité avec les élèves, les difficultés probables et les incidents possibles.

Les premiers élèves arrivèrent le 16 septembre 1915, l'Ecole fut fermée le 31 mars 1919. Pendant cette période 81 aveugles passèrent à l'Ecole. Après cette date, trois nouveaux aveugles de guerre ont été rééduqués par les ateliers civils de l'Association Valentin Haüy de Montpellier (aux frais de la section des soldats aveugles) en sorte que le nombre des aveugles de guerre rééduqués à l'Ecole de Montpellier est de 84.

Le *recrutement* a été surtout régional. En effet 56 élèves sont des départements de la région et se répartissent ainsi : Aveyron, 15; Hérault, 12; Aude, 12; Gard, 6; Tarn, 4; Pyrénées-Orientales, 3; Ardèche, 2; Lozère, 2.

Neuf élèves sont des pays envahis. Nord, 5; Ardennes, 1; Marne, 1; Meuse, 1; Vosges, 1.

Dix-neuf élèves sont hors région, mais surtout de départements voisins : Bouches-du-Rhône, 3; Vaucluse, 3; Basses-Pyrénées, 2; Allier, 1; Alpes-Maritimes, 1; Cantal, 1; Doubs, 1; Gers, 1; Gironde, 1; Isère, 1; Maine-et-Loire, 1; Seine, 1; Var, 1; Vendée, 1.

Ces aveugles exerçaient avant leur cécité les *métiers* les plus différents : 41 étaient cultivateurs, trois mécaniciens, deux officiers de carrière, deux cuisiniers, deux mineurs; 29 exerçaient des métiers divers : cordonnier, boulanger, serrurier, étudiant, paveur, clerc de notaire, hôtelier, docker, etc...

Si nous considérons l'*âge* moyen de l'élève à son entrée à l'Ecole, celui-ci est de 29 ans. En effet, parmi les 84 élèves, 31 ont de 20 à 25 ans; 13 de 25 à 30; 24 de 30 à 35; 11 de 35 à 40; quatre de 40 à 50 et un est âgé de 55 ans.

Au point de vue *familial* 45 d'entre eux étaient célibataires; 36 étaient mariés; 2 étaient veufs et 1 était divorcé.

Au point de vue *militaire* presque tous étaient simples soldats, deux seulement étaient officiers et quatre, sous-officiers.

Si nous considérons les *causes de la cécité*, nous voyons

l'importance réelle des *maladies oculaires* qui ont amené près de 12 pour 100 des cécités de guerre. Ces dix cas se répartissent ainsi : atrophies optiques, cinq (dont deux après injection de vaccin antityphoïdique) ; névrite optique, un ; uvéite chronique, un (après injection de vaccin antityphoïdique) ; rétinite hémorragique, un ; cause indéterminée, deux. Sans doute, parmi ces dix cas, il en est peu qui soient imputables directement aux fatigues de la guerre, mais nous relevons trois cas où l'injection de vaccin antityphoïdique semble avoir sinon causé, du moins déclanché ou accéléré un processus morbide amenant la cécité.

Quant aux blessures oculaires, nous manquons souvent de renseignements précis. Ce sont les énucléations qui viennent en première ligne : 32 énucléations simples, neuf énucléations doubles, sept cataractes traumatiques, quatre décollements de la rétine, une section du nerf optique. Notons que sur ces 74 aveugles par blessure il y a 72 blessures de guerre proprement dites et deux blessures accidentelles par accident de chasse.

La cécité est parfois absolue ou presque absolue :

59, soit 70 pour 100, ont une vision nulle.

20, soit 23 pour 100, ont une vision quantitative.

2 seulement, soit 2,5 pour 100, ont une vision égale à 1/20°.

Enfin 3, soit 3,5 pour 100, ont une vision indéterminée.

On peut donc compter que la cécité de guerre est en général plus ou moins complète, permettant dans 1/4 des cas environ de distinguer la lumière de l'obscurité mais

pratiquement ne permettant guère à l'aveugle de s'aider de ses yeux pour un travail professionnel.

Enfin ce qui attire l'attention, c'est le nombre considérable des *mutilations concomitantes*. 19 aveugles, en effet, sont trépanés ou amputés cinq trépanés; quatorze amputés; un des deux avant-bras, un de la main droite et de quatre doigts de la main gauche, un de l'avant-bras droit et d'un doigt de la main gauche, un du bras droit, deux de la main droite, un de la main gauche, un d'une jambe et deux doigts de la main droite, un d'une jambe, un de doigts de la main droite, quatre de doigts de la main gauche.

Rééducation. — A l'Ecole de Montpellier, la rééducation n'a pas été seulement professionnelle. Elle a d'abord été générale, s'appliquant à remonter le moral des élèves, à les maintenir en bon état de santé, à leur permettre de se tirer d'affaire dans les actes de la vie courante.

Elle a été également intellectuelle; la lecture et l'écriture Braille, ainsi que la dactylographie et des notions de comptabilité, ont été soigneusement enseignées de façon à stimuler l'activité intellectuelle des élèves, à accroître l'ensemble de leurs connaissances, à leur procurer une source d'intérêt et de distraction.

La rééducation générale et morale a été particulièrement soignée à l'Ecole de Montpellier. Les élèves ont pu faire de la gymnastique: barre fixe, parallèlles, etc..

sous la direction de clairvoyants et d'un professeur spécial. Le mardi et le samedi avaient lieu des cours de gymnastique rythmée sous la direction de M. André, professeur au Conservatoire de Musique: mouvements du tronc, des bras, des jambes se faisant en mesure d'après le rythme du piano. Deux fois par semaine des séances semblables étaient dirigées par les dames et demoiselles assistantes. Celles-ci donnaient, en outre, aux élèves particulièrement doués, des leçons de chant et de musique et organisaient pour tous des promenades, des parties de campagne. Au cours de ces véritables fêtes de famille, le goûter, parfois le déjeûner, étaient emportés, et le soir les élèves rentraient radieux, sainement fatigués par une journée de soleil et de grand air.

L'action morale des dames assistantes a été immense. En rapport permanent avec les élèves, leur rendant mille petits services, les comblant de gâteries et de douceurs, elles remplaçaient auprès d'eux la famille absente. Elles avaient la confiance des élèves et, dans leurs longues causeries, elles donnaient aux aveugles mille raisons de ne pas se décourager.

Les distractions étaient nombreuses. L'Ecole disposait de deux loges au théâtre, si bien que huit élèves, sous la conduite de deux clairvoyants, assistaient à chaque représentation. En outre des répétitions de chant, de véritables concerts, de petites soirées ont été organisées à l'Ecole.

La rééducation intellectuelle a été un souci constant des dirigeants de l'Ecole qui ont tenu à ce que tous les

élèves sortent de l'Ecole connaissant le Braille et autant que possible la dactylographie. Bien entendu il fallait tenir compte des facultés physiques et intellectuelles de chacun et on ne pouvait espérer avoir des résultats excellents chez tous. Dans l'ensemble ces résultats ont été très satisfaisants.

Le lieutenant Choumet, aveugle de guerre, vint à l'Ecole le 20 juillet 1916 et ne cessa dès lors de se consacrer à l'instruction de ses camarades. Connaissant parfaitement le Braille et la Dactylographie, donc particulièrement écouté des élèves et très sympathique à tous, il les persuadait de l'utilité du poinçon et de la machine à écrire, leur expliquant que c'était là le meilleur moyen de communiquer avec leurs parents ou leurs amis éloignés, et de supporter plus facilement leur misère.

Il était aidé dans cette tâche par Deylaud, aveugle-né qui, après la fermeture de l'Ecole, est entré aux ateliers civils de l'Association Valentin Haüy.

Les dames et les demoiselles assistantes ont été d'admirables répétitrices. D'un milieu social et intellectuel distingué, elles se rendaient compte de la nécessité de cet enseignement. Prenant quelques élèves en particulier, elles les faisaient travailler, et comme de tels professeurs récompensaient les moindres progrès par des cigarettes ou des friandises, le travail était plus agréable aux élèves.

Vers la fin, le travail professionnel étant payé aux élèves, certains d'entre eux ne montraient plus aucun entrain pour le Braille, préférant un travail plus rému-

nérateur; on décida de leur payer également le temps qu'ils passaient au cours de Braille.

Les élèves avaient à leur disposition la bibliothèque de l'Association Valentin Haüy de Montpellier et pouvaient faire venir des livres de Paris. Des dames charitables en imprimaient chez elles ou à l'école. Pour pouvoir tirer à plusieurs exemplaires les livres en écriture Braille, l'Ecole acheta une presse Vaughan et les dames assistantes purent ainsi transcrire en Braille de nombreux ouvrages. A partir de 1918, l'Ecole fit paraître en Braille un bulletin mensuel, distribué à tous les élèves et anciens élèves, ayant pour but de leur donner des nouvelles de l'Ecole et de leurs camarades.

Presque tous les élèves de l'Ecole ont profité de cette rééducation intellectuelle.

72 élèves ont appris la lecture et l'écriture Braille.

47 ont appris l'abrégé Braille.

64 ont appris la dactylographie.

En outre, il a été organisé à l'Ecole des leçons et des conférences spéciales. Par des causeries amicales où des lectures appropriées, on donnait aux élèves des notions de comptabilité, d'histoire; les sujets les plus divers et les plus susceptibles de les intéresser étaient traités. Enfin des conférences, de tenue moins familière, ont été données par diverses personnalités de la région.

La rééducation professionnelle. — Il est peu de métiers qui conviennent aux aveugles. En effet, il faut qu'ils n'exigent pas de disposition spéciale ni un outillage très compliqué, qu'ils puissent être exercés à domi-

cile, sans le secours d'un clairvoyant et non en atelier. Il en est ainsi pour la brosserie, le cannage, le rempaillage, la vannerie.

Dans beaucoup d'Ecoles cependant, on a craint que ces divers métiers ne soient pas d'un rapport suffisant, vu le nombre considérable des aveugles de guerre et la concurrence de l'industrie. Aussi quelques Ecoles ont-elles voulu organiser des cours de lutherie, d'accord de piano, de tricotage mécanique, de jardinage, de reliure, de matelasserie, de tonnellerie. Mais ils nécessitent presque tous une certaine vision et ils ont dû être rapidement abandonnés.

A Montpellier, l'apprentissage professionnel devait tout d'abord comporter la brosserie, la fabrication des balais, la chaiserie, le massage, l'accord des pianos, la téléphonie. Certains de ces métiers n'ont pas été enseignés vu leur insuffisance pratique. L'enseignement de la fabrication des balais a été irréalisable; l'Ecole avait fait venir un aveugle spécialiste mais il a été absolument impossible de se procurer le matériel et l'outillage nécessaires. Le massage n'a pas été enseigné non plus. On a estimé qu'il valait mieux, dans l'intérêt des aveugles, centraliser cet enseignement à Paris dans un établissement qualifié pour délivrer le diplôme de masseur.

En revanche, l'Ecole a organisé des cours qui n'avaient pas été prévus : vannerie et cordonnerie. L'enseignement de la vannerie a été très prospère et a réuni une trentaine d'élèves; des résultats intéressants ont

été obtenus, notamment dans le rempaillage des bonbonnes. La cordonnerie a réuni moins d'élèves, ne s'adressant qu'à ceux qui possédaient au moins quelque vision.

La *brosserie* a été la plus suivie et a réuni 73 élèves. C'est le métier le plus facile, celui qui a le plus de débouchés ; il ne demande aucune disposition spéciale et il y a là pour chacun, même s'il compte exercer plus tard un autre métier, un excellent exercice qui assouplit les doigts, leur donne de l'adresse, développe le toucher. De plus l'élève constate rapidement que, contrairement à ce qu'il supposait, il est capable de faire œuvre utile. Presque tous les élèves ont donc appris la brosserie, non seulement pour connaître le métier, mais encore comme exercice préparatoire à l'apprentissage d'un métier plus délicat.

La *chaiserie*, comprenant le rempaillage et le cannage, ne nécessite pas de disposition particulière. Un peu plus délicate que la brosserie, demandant un peu plus d'adresse et d'habileté, elle ne convient guère à ceux qui vont s'installer au village où ils n'auraient pas assez de travail assuré. Mais l'aveugle ne saurait négliger ce gagne-pain complémentaire. 64 élèves ont appris le *rempaillage* et 27, le *cannage*.

La *vannerie* a réuni 17 élèves. C'est un métier assez difficile, qui exige quelque adresse et peut-être un certain degré de vision. L'enseignement n'a porté d'ailleurs que sur la fabrication des objets de modèle courant.

L'atelier de *cordonnerie* a été de beaucoup le moins

fréquenté. 6 élèves seulement ont suivi le cours. Cela tient d'une part à l'ouverture tardive de l'atelier et à la nécessité de quelque vision. Ces 6 élèves toutefois ont été très satisfaits de leur travail et n'ont jamais chômé pendant leur séjour à l'Ecole.

Résultats. — Sur 84 élèves, 3 seulement n'ont pas été rééduqués, l'un a refusé tout apprentissage, un autre est entré à l'Ecole une quinzaine de jours avant la fermeture, le troisième enfin était bi-manchot.

6 élèves n'ont suivi que les cours de Braille et de dactylographie.

75 élèves ont suivi les cours professionnels.

73 la brosserie.

64 le rempaillage.

27 le cannage.

17 la vannerie.

6 la cordonnerie.

Si nous considèrons les divers métiers appris par chaque élève nous constatons ce qui suit :

Brosserie, rempaillage, cannage, vannerie, cordonnerie, 1 élève.

Bosserie, rempaillage, cannage, vannerie, 6.

Brosserie, rempaillage, cannage, cordonnerie, 3.

Brosserie, rempaillage, cannage, 17.

Brosserie, rempaillage, vannerie, 9.

Brosserie, rempaillage, cordonnerie, 1.

Brosserie et rempaillage, 27.

Brosserie, 9.

Vannerie, 1.

Cordonnerie, 1.

Voici, à titre documentaire, le travail effectué à l'Ecole pendant la seule année 1917 : 56 cannages, 256 rempaillages, 101 réparations de vannerie, 917 paniers divers, 659 ressemelages ou réparations de chaussures, 15.764 brosses diverses.

A partir du mois de juin 1917, afin d'intéresser l'aveugle à son travail, celui-ci a été payé intégralement et en outre, une somme égale a été versée sur son livret de Caisse d'Epargne sous la dénomination : « Gratification supplémentaire pour travail. »

En terminant ce chapitre de rééducation professionnelle, il convient de souligner le désintéressement et la bonne camaraderie des professeurs aveugles civils, qui se sont consacrés de tout cœur à leur enseignement pour des appointements modiques : soixante francs par mois, au début.

CHAPITRE III

Assistance et Patronage

Assistance pendant la scolarité. — L'assistance à l'Ecole s'est manifestée sous plusieurs formes: par le fonctionnement d'un vestiaire, le logement des familles d'élèves et l'établissement de livrets de caisse d'épargne. Mais *l'influence morale* surtout a été considérable et l'action des dames et des demoiselles assistantes, particulièrement heureuse. Leur présence continuelle, leur infinie bonté, le véritable attachement qu'elles avaient pour leurs aveugles avaient créé entre eux de puissants liens de sympathie. C'est à elles qu'ils confiaient leurs peines ou leurs chagrins et elles savaient trouver les mots qui apaisent et les solutions qui dénouent les situations délicates.

Le *vestiaire* a fonctionné régulièrement, aussi longtemps que l'Ecole. Deux fois par semaine, le mardi et le samedi. Les dames assistantes se réunissaient en un véritable atelier de couture où l'on entretenait le linge et où l'on confectionnait des vêtements et des lainages. Le vestiaire a coûté 7.292 francs. Le chiffre réel a été

beaucoup plus élevé, mais supporté en grande partie par la générosité des dames assistantes.

Le *logement* des familles des élèves mariés a entraîné une dépense de 5.534 francs, 3.257 francs pour la location des appartements et 2.277 francs pour leur ameublement et leur aménagement. L'Ecole a fait tout son possible pour faciliter la réunion des aveugles avec leurs femmes et leurs enfants; l'effet a été salutaire et bienfaisant. Plusieurs d'entre eux, découragés, ne s'intéressaient à rien, ne travaillaient pas; quelques-uns même, très déprimés, avaient des idées de suicide. La venue de leur famille a amené chez eux une transformation radicale et en a fait des élèves zélés et laborieux. La même remarque s'applique aux élèves qui se sont mariés pendant leur rééducation. On pouvait craindre que les dures épreuves de la guerre et la cécité du mari ne fussent fatales à quelques ménages; ces considérations ont poussé la direction de l'Ecole à reconstituer les familles d'aveugles et à faire ainsi œuvre de rénovation conjugale, de réparation morale, de justice sociale et patriotique, suivant l'expression de M. Truc. L'intérêt que portait l'Ecole à ces ménages s'est également manifesté par des secours importants s'élevant à la somme de 4.562 francs.

A partir du 1er mai 1917, chaque élève a reçu un *livret de Caisse d'Epargne* d'une valeur de cinq francs s'il était célibataire, de dix francs s'il était marié et majoré de dix francs par enfant. Ainsi on a donné l'exemple à l'aveugle et on l'a incité à mettre également à la Caisse

d'Epargne les petites économies qu'il pouvait faire. La dépense correspondante a été de 1.291 francs.

De plus, sur ces livrets de Caisse d'Epargne venaient s'ajouter les « *gratifications supplémentaires de travail* ». Sous cette dénomination l'Ecole versait à l'élève une somme égale à celle qu'il touchait en rénumération de son travail, en sorte qu'il était payé deux fois. Ces gratifications représentent une somme de 3.092 francs.

Assistance en dehors de la scolarité. — Depuis la fermeture de l'Ecole, l'œuvre des soldats aveugles se manifeste encore par l'aide qu'elle apporte aux anciens élèves, ainsi qu'aux *aveugles de la Région non rééduqués à Montpellier*, au nombre de 18. Ces 18 aveugles régionaux se répartissent ainsi: Hérault, 7; Aude, 5; Aveyron, 2; Gard, 2; Tarn, 2. Ils se sont fait connaître directement à l'œuvre ou lui ont été signalés par l'Association Valentin Haüy de Paris. Avant leur cécité, 3 d'entre eux étaient cultivateurs, 2 cordonniers, 1 officier de carrière, les autres exerçaient des métiers divers: chaudronnier, cimentier, etc... 13 d'entre eux étaient célibataires; 5 étaient mariés avant leur cécité. Il y avait 1 officier, 2 sous-officiers et 15 soldats. 3 sont devenus aveugles par maladie: décollement rétinien dans un cas, maladie indéterminée dans les deux autres cas; 15 doivent leur cécité à des blessures. Ici aussi nous retrouvons une forte proportion d'énucléations: 3 énucléations simples, 4 énucléations doubles, 3 cataractes traumatiques, 1 décollement de la rétine, 1

transfixion cornéenne, 1 brûlure de la face, 6 blessures indéterminées. 12 ont une vision nulle, 2 une vision quantative, 3 une vision égale à 1/20, 1 une vision indéterminée.

Enfin 5 présentent des infirmités concomitantes : 2 trépanés, 3 amputés, l'un de la jambe et du bras gauches, un autre du bras gauche ; le troisième de la cuisse gauche.

Assistance intellectuelle et morale. — L'œuvre a tâché, par tous les moyens, de resserrer les liens existant entre les aveugles de la région.

Elle fait publier en Braille, aujourd'hui encore, un bulletin qui leur apporte mensuellement des nouvelles de tous les camarades, indiquant les mariages, les naissances, les changements de situation ou d'adresse. Ce bulletin donne également d'amples renseignements sur la vie professionnelle et d'une façon générale sur tout ce qui peut intéresser les aveugles de guerre.

La bibliothèque de l'œuvre envoie gratuitement à tous ceux qui le demandent des livres imprimés en Braille ; il y a ainsi dans la région certains aveugles liseurs qui provoquent un mouvement important d'ouvrages.

Tous ceux qui ont appris la dactylographie et qui habitent la région ont été gratifiés, à titre de prêt définitif, d'une machine à écrire (modèle Remington n° 7) ; il en a été distribué à 54 élèves. Enfin tous ont reçu, pour pratiquer le Braille, des tablettes, des poinçons, du papier, etc.

L'œuvre est enfin pour tous les aveugles une source de renseignements et d'appui moral. Ont-ils un service à demander, une démarche à faire, pour eux ou pour leur famille, ont-ils besoin d'un conseil avisé, ils n'hésitent pas à écrire, sûrs du bon accueil réservé à leurs lettres.

Assistance pécuniaire. — L'Ecole a rééduqué ses élèves et ils sont retournés chez eux capables d'exercer un métier et d'accroître ainsi leurs ressources. L'Etat a d'ailleurs parfaitement compris que l'aveugle rééduqué, exerçant convenablement un métier manuel, ne pouvait gagner sa vie et la pension qu'il lui a faite est relativement élevée: 10.000 à 12.000 francs. Elle se décompose ainsi: Pension de réforme 100 pour 100, 2.400 francs; indemnité pour guide, 600 fr.; allocation spéciale aux grands invalides, 7.000 fr.; traitement de Chevalier de la Légion d'honneur, 250 fr.; indemnité par enfant, variable suivant le taux d'invalidité; réduction de 75 pour 100 sur les tarifs de chemins de fer, pour eux et pour leur guide.

L'œuvre n'est pas assez riche pour apporter à chacun une somme capable d'améliorer encore cette situation pécuniaire. Elle leur envoie simplement, à l'occasion d'événements importants, des gratifications: 100 francs pour leur mariage; 25 francs pour la naissance d'un enfant; des sommes variables dans des circonstances particulièrement difficiles.

A certaines dates de l'année, pour les principales fêtes : Jour de l'An, Pâques, 14 Juillet, etc., elle adresse à chacun un mandat de 20 ou 25 francs.

Et cette assistance pécuniaire se continuera jusqu'à épuisement complet des ressources de l'œuvre ; l'argent qui a été versé pour les aveugles de guerre leur aura ainsi été intégralement attribué.

Assistance professionnelle. — Cette assistance a été l'objet de tous les soins de l'œuvre. En s'installant chez eux, les élèves ont eu besoin d'outils et de matières premières. A chacun l'Ecole a fourni une centaine de francs de matières première et l'outillage professionnel indispensable.

Brossiers : couteau, peigne, guillotine, crochet, ciseaux, poinçon, jeu de mesures, etc.

Chaisiers : tourniquet, arrangeoir, masse, rembourroir, etc..

Canneurs : aiguilles, poinçon, tire-canne, chevilles, etc..

Vanniers : sécateurs, serpette, égalissoir, refendoir, poinçon, etc..

Après l'installation des aveugles, pour qu'ils puissent se ravitailler à moins de frais, l'œuvre a assuré le fonctionnement d'un dépôt de matières premières. Ils ont pu trouver dans le délai minimum les bois pour la fabrication des brosses, des fibres de toute sortes, des crins, des soies. Longtemps ce dépôt a fonctionné pour la plus grande satisfaction générale, à une période (pendant la guerre et les premiers temps de la

paix) où les usines et les fournisseurs ne pouvaient faire leurs livraisons de façon régulière. Ce dépôt a été supprimé seulement le 1er janvier 1922; mais, après cette date les aveugles de guerre ont pu s'adresser directement au Groupe Régional de l'Association Valentin Haüy.

CHAPITRE IV

Budget

Recettes. — L'œuvre des soldats aveugles a été fondée au début de la guerre, en mars 1915, et il lui a fallu immédiatement des fonds pour pouvoir organiser l'Ecole de rééducation. Les premières sommes (4.000 francs environ) ont été avancées par la section civile de l'Association Valentin Haüy, et elles ont servi à aménager en école les bâtiments de la rue Pagès. Les aveugles civils ont ainsi rendu à leurs camarades d'infortune un réel service.

Au début l'œuvre a également reçu de l'argent de l'œuvre des mutilés. Une *souscription* avait été ouverte au profit des mutilés et avait rapporté 58.000 francs. Dans l'esprit des donateurs une partie de cette somme devait aller aux aveugles. C'est ce qu'a généreusement admis le Comité des mutilés et il a versé aux aveugles le dixième environ, soit 5.000 francs.

Telles ont été les premières ressources de l'œuvre. Rapidement, grâce à des dons importants et à de nombreuses souscriptions ou cotisations, l'Ecole eut largement de quoi rembourser ce qu'elle devait aux aveugles civils et de quoi faire face aux dépenses qui lui incombaient.

Pour avoir plus de ressources encore, elle organisa une *vente exposition* où chaque département de la région avait son comptoir. Les dames de l'aristocratie et de la bourgeoisie y vendaient les spécialités locales. Cette vente, au profit de l'œuvre des soldats aveugles et de l'œuvre des mutilés, eut lieu au Peyrou les 11, 12 et 14 novembre 1916. La recette totale fut de 177.505 francs. Les bénéfices nets s'élevèrent à 170.005 francs et furent partagés en parties égales entre les mutilés et les aveugles.

Les *souscriptions et cotisations* ont continué jusqu'à la fin à augmenter les ressources de l'œuvre et s'élèvent à 108.122 francs. A côté des sommes dues à la charité, l'Ecole a également reçu des subventions importantes des *Pouvoirs Publics*. En remboursement des journées de soldats réformés, 24.616 fr.; ce remboursement primitivement effectué par le Ministère de l'Intérieur l'a été ensuite par l'Office National des Mutilés. Le Conseil Général de l'Hérault a alloué, en 1918, une somme de 2.000 francs.

De plus, la vente des matières premières et des objets manufacturés dans l'Ecole a rapporté 113.427 francs, couvrant largement le prix d'achat des matières premières utilisées dans l'Ecole.

Au total l'œuvre a reçu 516.319 francs. Il convient toutefois de retrancher les sommes résultant du remboursement de bons de la Défense Nationale soit 153.955 francs, ce qui donne comme recettes réelles 362.364 francs.

Dépenses. — Les dépenses ont atteint 515.000 francs. L'achat des bons de la Défense étant de 159.305 fr., les dépenses réelles s'élèvent donc à 355.695 francs.

Les frais d'installation ont été minimes: 8.131 francs dont 4.452 fr. 35 impasse Pagès et 3.678 fr. 65 au Couvent de l'Assomption. Supplément de nourriture: 14.564 francs; appointement du personnel: 67.836 francs; matériel et outillage: 14.787 francs.

L'Ecole a acheté des *matières premières* pour 112.508 francs. Ces matières premières ont été utilisées dans l'Ecole même, transformées par les élèves en objets manufacturés qui ont été vendus (sauf les plus défectueux ne pouvant être mis dans le commerce). Elles ont également servi à approvisionner les anciens élèves de l'Ecole installés chez eux.

L'assistance et le patronage ont absorbé les dernières ressources: logement des ménages d'aveugles et secours distribués à ces ménages, 10.097 francs; vestiaire, 7.292 francs; livrets de Caisse d'Epargne, 1.291 francs; gratifications pour travail, 3.092 francs; secours divers, 32.960 francs; établissement des ouvriers, 35.303 francs.

Au 31 mars 1919, à la fermeture de l'Ecole, il restait encore 65.243 francs dont 7.423 en caisse, 23.220 en banque et 34.598 en portefeuille.

Les derniers comptes ont été arrêtés au 31 janvier 1925. A cette date, il restait 9.914 francs dont 1.320 francs en caisse et 8.594 francs en portefeuille.

Enfin à ce jour (20 juin 1925), après un dernier banquet amical avec les aveugles civils (24 mai 1925), analogue à celui du 31 mars 1919, le reliquat financier est de 7.922 francs dont 693 francs en caisse, 5.635 en banque, et 1594 en portefeuille.

CHAPITRE V

Résultats généraux obtenus

Il convient d'envisager ces résultats de divers points de vue.

Rééducation intellectuelle. — 72 élèves ont appris la lecture et l'écriture Braille, 47 l'abrégé Braille, 64 la dactylographie. Ces résultats sont, dans la majorité des cas, définitifs : un grand nombre des lettres que reçoit le bureau sont dactylographiées et le journal imprimé en Braille que l'œuvre envoie à tous ses protégés est lu et très apprécié. Dernièrement l'œuvre demanda aux aveugles de lui écrire une lettre en Braille, gratifiée de cinq francs. Un grand nombre d'aveugles répondirent à cet appel.

Rééducation professionnelle. — 75 élèves ont été rééduqués, 73 ont appris la brosserie, 64 le rempaillage, 27 le cannage, 17 la vannerie, 6 la cordonnerie, 9 n'ont pas pu être rééduqués. 17 élèves sont allés dans d'autres écoles de leur région. 67 élèves sont allés directement chez eux.

Pour avoir une idée exacte des résultats tardifs, il faut examiner la *situation actuelle* des anciens élèves.

Pour cela nous avons adressé à chacun d'eux un questionnaire détaillé: 27 ne nous ont pas répondu et plusieurs des 49 autres nous ont donné des renseignements incomplets ou imprécis, ce qui enlève aux résultats que nous donnons une partie de leur valeur. Nous avons pu suppléer en partie à cette absence de renseignements précis par ceux que nous avons trouvés dans les documents de l'Ecole.

Des 84 élèves, huit sont décédés: un de la grippe, un d'une méningite, deux dans un asile d'aliénés, quatre de maladie indéterminée; sept d'entre eux étaient mariés avant leur cécité, le dernier s'était marié après.

Parmi les 76 élèves actuellement vivants, il y a 16 célibataires, 57 mariés (dont un divorcé et un veuf remarié) et trois veufs non remariés. Il y a eu 30 mariages après cécité: 28 célibataires, un veuf et un divorcé. Deux élèves qui étaient mariés sont devenus veufs. Ces ménages ont actuellement 100 enfants vivants, dont 47 nés après la cécité de leur père.

Les 18 autres aveugles de la Région, non rééduqués à l'Ecole, sont tous actuellement vivants; dix d'entre eux se sont mariés après leur cécité, ce qui porte à 15 le nombre des ménages dans lesquels il y a 18 enfants vivants.

Métier actuel. — Les 76 élèves de l'Ecole exercent actuellement les métiers suivants: 19 brossiers, 11 brossiers-chaisiers, 2 brossiers-chaisiers-vanniers, 2 chaisiers, 2 cordonniers,-brossiers-chaisiers, 2 vanniers, 2 masseurs, 2 cordonniers, 2 tricoteurs, 1 vannier-chai-

sier, 1 brossier-vannier, 1 tonnelier, 1 matelassier, 2 cultivateurs, 1 représentant de commerce, 1 retraité, 1 correcteur de journal, 20 sans profession, 3 de métier indéterminé.

Quant aux 18 aveugles régionaux non rééduqués à l'Ecole, on compte : 4 brossiers, 1 chaisier, 1 débitant de tabac, 1 retraité, 1 tricoteur, 8 sans profession, 2 de métier inconnu.

Nous voyons, d'après nos tableaux que certains aveugles n'exercent aucun métier et que parmi les métiers pratiqués ceux de brossier et de chaisier, sont, comme on pouvait s'y attendre, les plus répandus. Ce sont naturellement les plus faciles et ceux qui ont été surtout appris à l'Ecole.

A leur sortie de l'Ecole, tous les élèves ont exercé et se sont tous mis à l'ouvrage avec ardeur. L'écoulement de leurs produits se faisait facilement et ils n'avaient guère de périodes de chômage. La meilleure preuve en est l'activité du Dépôt des matières premières où ils se sont ravitaillés jusqu'au 1er janvier 1922, date de sa fermeture. Mais peu à peu les usines des clairvoyants ont repris leur travail et ont inondé le marché de leurs ouvrages fabriqués en série. La situation est maintenant ce qu'elle était pour les aveugles civils avant la guerre, c'est-à-dire très précaire. En effet, ceux qui travaillent accusent en moyenne un gain de deux francs par jour ou de 500 à 600 francs par an. Aussi n'est-il pas étonnant que certains nonchalants ou de santé délicate, aient à

peu près renoncé à travailler et se contentent de la pension de l'Etat.

Le patronage professionnel qui se manifestait par la fourniture des matières premières ou de matériel a nettement fléchi.

Le patronage moral néanmoins reste toujours hautement apprécié des aveugles. En liaison constante avec le bureau de l'œuvre, leur correspondance témoigne de leur confiance et de leur gratitude.

CHAPITRE VI

Résumé et Conclusions

Le Groupe Régional de Montpellier de l'Association Valentin Haüy a créé, presque au début de la guerre. une section militaire qui a fonctionné parallèlement à la section civile, sous une direction identique mais avec une Administration financière absolument distincte.

Cette section militaire a été l'organe officiel d'aide et d'assistance aux aveugles de guerre de la région, c'est-à-dire des départements suivants : Ardèche, Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales et Tarn.

Sous l'impulsion du Professeur Truc, cette œuvre a créé à Montpellier une école de rééducation qui a fonctionné de mars 1915 à mars 1919. D'abord prévue pour douze élèves, elle fut bientôt transférée dans des bâtiments plus importants où elle disposait de plus de soixante lits, avec la facilité de loger en ville les élèves mariés. 84 aveugles y ont été rééduqués, séjournant treize mois et demi en moyenne.

La rééducation a été générale et professionnelle. Le côté familial et moral a été particulièrement développé. Les aveugles mariés ont pu faire venir leur famille et habiter avec elle. Les dames et les demoiselles de l'aris-

tocratie et de la bourgeoisie montpelliéraines se sont intéressées vivement aux élèves et les ont assistés. Leur générosité et leur bienfaisant dévouement ont été hautement appréciés.

Les élèves ont suivi avec intérêt les cours de Braille, de dactylographie dont ils ont retiré le plus grand profit ainsi que les cours purement professionnels.

Parmi ceux-ci, la brosserie a réuni le plus grand nombre d'élèves, puis la chaiserie, la vannerie et la cordonnerie. Ces métiers ont été enseignés par des professeurs civils aveugles.

Des 84 élèves qui ont passés par l'Ecole, neuf seulement n'ont pu être rééduqués, quelques-uns par suite de leur trop court séjour, les autres pour mutilation rendant toute rééducation impossible.

Les élèves se sont montrés heureux et satisfaits de leur vie à l'Ecole et du résultat auquel ils sont arrivés.

A côté de cette œuvre de rééducation, se place l'œuvre d'assistance et de patronage aux élèves pendant et après leur scolarité, ainsi qu'à tous les aveugles de la Région, qu'ils aient été ou non à l'Ecole de Montpellier. Le patronage a été personnel, familial et social, à la fois professionnel, moral et matériel.

Cette œuvre a pu fonctionner grâce au dévouement et à la charité régionale, à l'initiative, au bienveillant appui de la section civile du groupe Valentin Haüy.

Financièrement elle a toujours été indépendante et autonome.

A l'heure actuelle, il reste en caisse 9.914 francs qui seront dépensés pour les seuls aveugles de guerre sous forme de secours ou de gratifications.

La situation présente des aveugles de guerre est satisfaisante. Presque tous sont mariés. Quoique beaucoup ne puissent plus, en raison de la concurrence mécanique des clairvoyants, trouver de débouché rénumérateur à leurs produits, ils sont tous heureux, grâce à leur rééducation à l'Ecole, de savoir lire et écrire en Braille et de posséder, dans le travail, une distraction, une consolation et souvent un supplément appréciable de ressources. N'ont-ils pas enfin appris à l'Ecole, par le précepte et par l'exemple, à apprécier le devoir vaillamment accompli, à se résigner héroïquement à leur sort, à s'adapter patriotement à leur nouvelle situation et à reprendre pleine confiance, à tous égards, dans l'avenir laborieux et le bonheur familial?

OUVRAGES CONSULTÉS

La Sizeranne (Maurice de). — *Les aveugles par un aveugle.* Préface du Comte d'Haussonville. Paris 1897, Hachette, 79, boulevard Saint-Germain.

— *Les sœurs aveugles.* — I Psychologie de la femme aveugle. — II Communauté des sœurs aveugles de Saint-Paul.

Javal (Docteur Emile). — *Entre aveugles. Conseils à l'usage des personnes qui viennent de perdre la vue.* Paris 1903, Masson et Cie, 120, boulevard Saint-Germain.

Villey. — *Le monde des aveugles. Essai de psychologie.* Paris, Flammarion, 1914.

— *Pédagogie des aveugles,* Paris, 1922, Alcan et A. V. H.

Bloch (Marcel). — *Les Aveugles en France,* Paris, 1917, in-8°. Rousseau et Cie, Thèse de la Faculté de Droit de Lyon, 1917.

Vaughan (Ernest). — *La rééducation professionnelle des soldats aveugles.* Conseils pratiques avec préface de E. Brieux. Paris 1915, Imprimerie Levé, 71, rue de Rennes.

Lavabre (Docteur Félix). — La cécité par blessures de guerre. *Thèse de Lyon,* 1915. Lyon, A. Rey, 4, rue Gentil.

MANGINI (Docteur Lucien). — Hémorragies et ruptures des membranes profondes de l'œil par blessure de guerre sans altération apparante du globe. *Thèse de Lyon* 1915.

DREUX (André). — *Nos soldats aveugles,* avec préface de Maurice de La Sizeranne. Association Valentin Haü, 9, rue Duroc.

BRIEUX (E., de l'Académie Française). — *Nos soldats aveugles. Note pour les directeurs des Ecoles de rééducation professionnelle.* Paris, Librairie Delagrave, 1916.

— *Pour nos soldats aveugles.* Paris, 1915. Bibliothèque des ouvrages documentaires, 16, rue Alphonse-Daudet.

— *Lettres aux soldats blessés aux yeux.* Paris, 1916.

ICARD (Renaud). — *Eclaircissements sur les aveugles.* Paris, 1916. Stock éditeur, 155, rue St-Honoré.

PÉROUZE (Georges). — *Les soldats aveugles et leur réadaptation à la vie utile.* Paris, 1916. Association Valentin Haüy, 9, rue Duroc.

COSSE (P.). — *Les aveugles de guerre. Leur rééducation. Leur avenir.* Rapport à la Soc. d'Ophtalmologie de Paris, 7 mai 1917.

EMARD (Paul). — *Dans la nuit laborieuse. Essai sur la rééducation des soldats aveugles.* Préface de Brieux. Paris 1917, librairie Victorion et Cie, 87, boulevard Saint-Germain.

Truc (H.). — *Soldats aveugles et aveugles de guerre.* Imprimerie Générale du Midi, Montpellier. 8e édition avec supplément 1919.

Cette publication, faite successivement dans les journaux locaux, l'*Eclair* et le *Petit Méridional*, contient les articles documentaires suivants: Conditions générales et capacités des aveugles, Conditions spéciales des soldats aveugles, Préjugés et maximes sur les aveugles de guerre, Demi aveugles de guerre, Les aveugles mutilés, Exercices physiques chez les aveugles, Professions et métiers d'aveugles, Familles et ménages d'aveugles, Assistance générale et rééducation professionnelle, l'Assistance régionale des aveugles de guerre, l'Association Valentin Haüy et les soldats aveugles. Œuvre et Ecoles-Ateliers des soldats aveugles et aveugles de guerre de la Région de Montpellier.

Mahaut (Albert) et De Geyer (Elisabeth). — *L'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles. Son extension en Province par la création de groupes régionaux.* Paris, 9, rue Duroc 1925. Caen, 16, rue Froudi, 1925.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE

AVEUGLES EN GÉNÉRAL ET CONDITIONS SPÉCIALES DES AVEUGLES DE GUERRE

DEUXIEME PARTIE

ECOLE DE MONTPELLIER

SERMENT

En présence des Maîtres de cette Ecole, de mes chers condisciples, et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Etre suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs, ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses. Que je sois couvert d'opprobe et méprisé de mes confrères si j'y manque.

